



Contrat de partenariat

Entre :

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP),
établissement public à caractère administratif régi par les articles L.313-6 et D.313-14 à
D.313-36 du Code de l'Éducation,
sis 12, mail Barthélémy-Thimonnier, Lognes, 77437 Marne-La-Vallée cedex 2,
représenté par son Directeur, Monsieur Pascal Charvet,

Ci-après désigné « l'ONISEP »,

D'une part,

Et :

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE),
établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des
Affaires étrangères et européennes et régi par les articles L.452-1 à L.452-10 du Code de
l'Éducation,
sise 19-21, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris,
représentée par sa Directrice, Madame Anne-Marie Descôtes,

Ci-après désignée « l'AEFE »,

D'autre part,

Préambule :

L'ONISEP est un établissement public national à caractère administratif sous tutelle du
ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche. Il exerce ses missions grâce à un réseau composé de 28 délégations régionales et
de « Services centraux » situés à Lognes.

L'ONISEP a pour mission d'élaborer et de mettre à la disposition du public les outils
nécessaires à l'information et à l'orientation pour une meilleure connaissance des formations
et des activités professionnelles. Dans ce cadre, l'ONISEP a développé un savoir-faire
reconnu en matière d'ingénierie documentaire et de réalisation de produits papiers,
audiovisuels et multimédias.

L'AEFE est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du
ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle est chargée de piloter et de soutenir le
réseau d'enseignement français à l'étranger. Ce réseau, qui scolarise 250 000 élèves dans 130
pays à travers le monde, est constitué, en 2009-2010, de 460 établissements homologués par
le ministère de l'Éducation nationale français. Parmi ces établissements, 77 sont gérés
directement par l'AEFE et 166 autres lui sont associés par une convention.

Handwritten initials/signatures: TC and AMM

Du fait de l'éloignement géographique et des délais d'acheminement de la documentation papier, l'accès à l'information sur l'orientation peut s'avérer moins aisé depuis l'étranger.

Les services numériques et à distance de l'ONISEP sont tout particulièrement adaptés à la situation des établissements d'enseignement français à l'étranger. Ce contrat permet de mettre à disposition de manière cohérente sur l'ensemble du réseau des prestations de qualité reconnue.

L'ONISEP et l'AEFE se sont rapprochés et ont décidé ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'ONISEP et l'AEFE associent leur compétence et leur savoir-faire en vue de proposer des services numériques aux établissements d'enseignement français à l'étranger et à leurs élèves.

Article 2 : Service personnalisé de réponses aux questions des élèves et de leur famille : www.monorientationenligne.fr

2.1 Description du service

« Monorientationenligne.fr », service de « Réponses aux questions » par Internet, souscrit par l'AEFE en janvier 2009, est devenu en mars 2009 une plateforme multimédia de réponses par téléphone, par courrier électronique et par conversation en ligne.

Les demandes d'informations par mail sont traitées actuellement principalement par deux correspondants référents sur le site interrégional d'Amiens.

2.2 Obligation de l'ONISEP

L'ONISEP s'engage à faire figurer sur la nouvelle page d'accueil du site « monorientationenligne.fr » le logo de l'AEFE.

Ce logo servira de lien profond permettant aux internautes d'avoir accès aux informations leur permettant d'utiliser le téléphone, le mail et le t'chat.

Le service « monorientationenligne.fr » de l'ONISEP transmet tous les six mois au service Orientation et Enseignement supérieur de l'AEFE l'ensemble des questions posées par les jeunes et les familles et un point statistique de la fréquentation du service.

2.3 Obligation de l'AEFE

L'AEFE intègre sur son site Internet l'adresse spécifique permettant d'accéder directement au service « monorientationenligne.fr ».

Article 3 : Passeport Orientation Formation ou Webclasseur : passeport-afee.onisep.fr

3.1 Descriptif du service

Le Webclasseur, **espace collaboratif consacré à l'information et à l'orientation**, est utilisable seul ou peut être intégré dans l'ENT éventuellement en usage dans l'établissement. Cet outil numérique interactif permet aux équipes éducatives et aux élèves de partager des espaces dédiés aux activités d'information et d'orientation et d'élaborer les livrets personnels de suivi des élèves (passeport orientation-formation). Il s'inscrit dans la droite ligne des textes ministériels de l'Éducation nationale qui encadrent la mise en place des parcours de découverte des métiers et des formations (au collège et au lycée) et dans le contexte plus global de l'orientation tout au long de la vie.

3.2 Obligation de l'AEFE

Le déploiement du Webclasseur et son aboutissement supposent la mise en place dans l'établissement d'un programme orientation et d'une implication active des enseignants, dans une perspective pluridisciplinaire.

Le service Orientation et Enseignement supérieur de l'AEFE assurera une animation éditoriale qui permettra de diffuser une information et des outils cohérents pour l'orientation dans l'ensemble des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger.

L'AEFE prendra à sa charge les frais de mission (voyage et séjour) liés aux éventuels déplacements de l'ONISEP dans les lycées français de l'étranger pour les premières formations des formateurs prévues au paragraphe 3.3.

3.3 Obligation de l'ONISEP

L'ONISEP assurera l'hébergement des serveurs les premiers temps de la mise en place du Webclasseur. Un transfert d'hébergement pourra être envisagé six mois au moins avant l'échéance du présent contrat.

L'ONISEP assurera l'exploitation des serveurs au moins pendant la première année. La reprise de l'exploitation par l'AEFE ne pourra être assurée que dans le cas d'une plateforme standardisée (linux Debian, Apache, Mysql, Tomcat et l'utilisation des protocoles standards de l'IETF1).

L'ONISEP assurera la création des comptes avec l'option « sans annuaire fédérateur » dans un premier temps. La synchronisation des comptes avec le futur « annuaire fédérateur » AEFE est à prévoir ensuite.

L'ONISEP assurera la formation éditoriale et l'administration des Webclasseurs conjointement avec le service Orientation et Enseignement supérieur de l'AEFE.

L'ONISEP assurera la formation des formateurs de l'AEFE et la prise en main par les équipes et les élèves des deux ou trois établissements participant à l'inauguration du service.

3.4 Déploiement

L'inauguration se fera entre avril et juin 2010 avec deux voire trois établissements d'enseignement français à l'étranger.

Un appel à projet sera organisé en vue d'un déploiement dans des établissements volontaires dès 2010-2011. Il visera les équipes éducatives engagées collectivement dans un programme d'orientation progressif du collège au lycée.

Après bilan du service et examen des éventuelles adaptations utiles, l'objectif est de permettre les années suivantes à l'ensemble des établissements intéressés de bénéficier de cet outil.

Article 4 : Géolocalisation des établissements d'enseignement français à l'étranger et de leur offre de formation

4.1 Descriptif du service

L'ONISEP et l'AEFE s'engagent à mutualiser les données établissements afin d'alimenter les contenus de cet atlas des établissements et des formations.

L'ONISEP présente sous forme d'atlas géographique l'offre de formation des établissements du territoire français sur son site <http://geolocalisation.onisep.fr/>

L'AEFE fournira un fichier des établissements comportant les informations suivantes : intitulé de l'établissement, type d'établissement, formations dispensées par l'établissement, pays, commune, code postal, adresse.

Des précisions techniques seront apportées quant au mode de transmission, au format d'encodage et à la spécificité de chacun des champs.

L'ONISEP fera apparaître ces données dans son outil de géolocalisation.

La suite logique du partenariat est un élargissement de l'atlas aux dimensions internationales. Cet atlas pourra figurer conjointement sur les sites de l'AEFE et de l'ONISEP avec les logos et les mentions du partenariat à l'origine de l'extension de la carte des formations.

4.2 Objectif de l'ONISEP

L'objectif pour l'ONISEP est de :

- enrichir la base de données des établissements et des formations,
- élargir la carte de l'offre de formation française du territoire national à l'offre de formation française sur toute la planète,
- améliorer l'information sur les formations à dimension internationale.

4.3 Objectif de l'AEFE

L'objectif pour l'AEFE est de :

- améliorer la visibilité et la lisibilité du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger,
- améliorer son système informatisé de données en répertoriant selon des normes partagées et des libellés uniques l'offre de formation des établissements d'enseignement français à l'étranger,
- proposer aux familles ayant un projet de mobilité un outil en ligne de recherche d'établissements qui soit à la fois attractif, à jour et performant.

Article 5 : Biblionisep- Bibliothèque numérique : www.biblionisep.fr

5.1 Descriptif du service

Les publications sur support papier de l'ONISEP réunissent des informations fournies sur les métiers, l'emploi, les formations adaptées au public des collèges et des lycées, ainsi que des supports pédagogiques et des dossiers de fond pour les équipes éducatives. Ces publications sont mises à jour périodiquement au rythme des rénovations des filières de formation, de l'évolution de la situation de l'emploi et de l'environnement économique. L'ONISEP en assure la diffusion auprès des acheteurs ponctuels ou des abonnés. Une forme de diffusion (i-Kiosque) est proposée aux particuliers sous forme de téléchargement en ligne payant au numéro.

Une formule d'accès par abonnement (Biblionisep) à l'ensemble de ces publications en ligne facilite la mise à disposition de l'information aux élèves, familles et équipes éducatives des établissements d'enseignement français à l'étranger et en garantit la mise à jour constante.

5.2 Obligation de l'ONISEP

L'ONISEP met en ligne, via le site www.biblionisep.fr, l'ensemble de ses publications.

L'ONISEP propose un abonnement sous forme d'accès pour des postes dédiés dans l'établissement ou d'accès groupé pour un ensemble d'élèves. Les publications en ligne seront automatiquement actualisées et plus complètes. Les publications gratuites seront affichées et téléchargeables directement à partir du même catalogue.

5.3 Expérimentation

Le service est expérimenté entre janvier et mai 2010 par deux établissements du réseau : le lycée français de Lisbonne, et le lycée Lyautey de Casablanca. Le service sera ensuite proposé à l'ensemble des établissements du réseau.

La première phase d'expérimentation permettra de définir si d'éventuelles évolutions ou modifications de l'offre sont à envisager afin de répondre le plus finement possible aux besoins des établissements d'enseignement français de l'étranger.

Article 6 : Contraintes techniques

Dans le cadre du présent partenariat, l'ensemble des services développés par l'ONISEP, comme tous les services numériques apportés au citoyen, devra respecter les règles et recommandations de la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME).

En particulier, la cellule qualité chargée de valider les projets veillera à la prise en compte et au respect des différents référentiels : référentiel général d'accessibilité, référentiel général de sécurité et référentiel général d'interopérabilité.

Le respect de ces grands principes permettra l'accessibilité pour tous, en toute sécurité, avec une garantie de pérennité et de capacité d'interconnexion avec d'autres solutions logicielles, notamment les ENT.

Article 7 : Financement

L'AEFE participera financièrement au partenariat à hauteur des sommes suivantes :

- 5 000 euros TTC pour le renouvellement du service www.monorientationenligne.fr pour la durée du présent contrat.
- 6 000 euros TTC pour le lancement du Webclasseur (hébergement, création de comptes, installation, formations).

La maintenance et la mise à jour feront l'objet d'un nouveau financement (évalué à ce jour entre 2000 et 3000€).

Cette somme sera versée à l'ONISEP lors de la signature du présent contrat :

À l'ordre de monsieur l'Agent comptable de l'ONISEP

12, mail Barthélémy-Thimonnier, 77437 Marne la Vallée cedex 2

n° SIRET 180 043 028 00653

Code banque : 10071

Code guichet : 75000

Numéro de compte : 00001000012

Clé RIB : 44

Recette générale des finances de Paris

La souscription à la bibliothèque numérique sera laissée à l'initiative des établissements (Annexe).

La mutualisation des données établissements dans le cadre de la géolocalisation relève d'un partenariat hors financement.

Tout déplacement éventuel de l'ONISEP nécessité par l'application et la mise en œuvre des services proposés, non spécifié dans la présente convention, fera l'objet d'un avenant entre les parties.

Article 8 : Propriété intellectuelle

L'ONISEP conserve la propriété de la marque « Webclasser », la propriété de l'application, et de l'ensemble des Ressources mises à la disposition des élèves des établissements volontaires. L'ensemble des documents fournis par l'ONISEP à l'AEFE et aux établissements d'enseignement français à l'étranger est protégé par le Code de la Propriété intellectuelle.

Le présent contrat ne confère en aucun cas à l'une des parties le droit d'utiliser ou reproduire, de quelle manière que ce soit, tout ou partie des marques et des logos détenus par l'autre partie, en dehors de ce qui est expressément prévu dans le cadre du présent contrat.

Article 9 : Obligations des partenaires

L'ONISEP s'engage à traiter l'AEFE en véritable partenaire et à l'informer de tout élément qui aurait une incidence sur l'exécution du présent contrat.

Les partenaires s'interdisent de tout comportement et/ou action qui pourraient directement ou indirectement porter atteinte à leur notoriété et/ou leur image. Ils prendront toutes dispositions pour faire respecter cette obligation par l'ensemble des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exécution du présent contrat.

Article 10 : Garanties

L'ONISEP garantit à l'AEFE qu'il est titulaire des droits relatifs aux ressources fournies dans le cadre du présent contrat.

L'ONISEP garantit à l'AEFE que les ressources et le contenu de ses mises à jour successives ne contrefont aucun droit d'auteur, brevet, ou autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à un tiers et ne violent aucune loi, contrat ou réglementation.

Article 11 : Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentiels toutes informations, tous documents, toutes données chiffrées, quelle que soit leur nature, relatifs à l'autre partie dont elle a connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Chaque partie s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par l'ensemble de ses salariés, collaborateurs, mandataires et prestataires pouvant avoir connaissance des documents et renseignements visés aux présentes.

Article 12 : Résiliation pour faute

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à ses obligations telles que définies aux présentes, l'autre partie pourra résilier le contrat, sans qu'il soit besoin de recourir à une décision judiciaire, et sans préjudice des éventuels dommages-intérêts dus, passé le délai de un mois à compter d'une mise en demeure adressée, par lettre recommandée avec avis de réception, à la partie défaillante, et restée infructueuse.

AL (signature)

Article 13 : Limitation de responsabilité

Il est expressément convenu que le présent contrat ne pourra en aucun cas être considéré comme une association, une société de fait, une société en participation ou toute autre situation entraînant entre les Parties une quelconque représentation réciproque ou une solidarité à l'égard des créanciers respectifs des Parties. La responsabilité des Parties reste limitée aux engagements pris par chacune d'elles dans le cadre strict de ce contrat.

Article 14 : Durée

Le présent contrat prend effet au 6 janvier 2010 et se termine au 31 Août 2011. Il peut être modifié par avenant ou dénoncé à la demande d'une des Parties. Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties avec un pré-avis de deux mois.

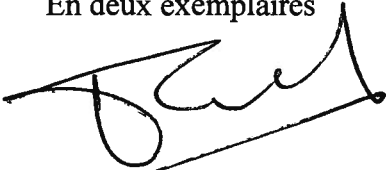
Article 15 : Compétence de juridiction

Le droit applicable au présent contrat est la loi française.

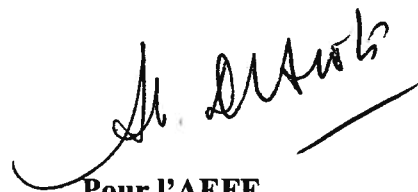
En cas de recours judiciaire, après tentative de recherche d'une solution amiable n'ayant pas abouti sous quinze jours, le litige sera de la responsabilité des tribunaux français compétents.

Fait à Lognes, le **09 AVR. 2010**

En deux exemplaires



**Pour l'ONISEP
Le Directeur
Pascal Charvet**



**Pour l'AEFE
La Directrice
Anne-Marie Descôtes**

ANNEXE

Tarif bibliothèque numérique de l'ONISEP avec un forfait par établissement :

- 1 à 100 postes à équiper = 300 €
- 101 à 200 postes à équiper = 350 €
- 201 à 300 postes à équiper = 400 €
- 301 à 400 postes à équiper = 420 €
- 401 à 500 postes à équiper = 440 €
- 501 à 600 postes à équiper = 460 €
- 601 à 700 postes à équiper = 480 €
- 701 à 800 postes à équiper = 500 €

Un accès gracieux à ce service pourra être offert aux personnels du service Orientation et Enseignement supérieur.

BCL
Am J